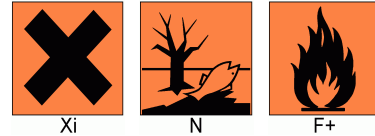




Fiche de Données de Sécurité Pulitore Spray per Aquagum



Fiche du 20/1/2014, révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Pulitore Spray per Aquagum

Index 67/548/EEC: Non applicable

Numéro REACH: Non applicable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

FRABO ADESIVI spa - via Garibaldi 76/78 - 20061 Carugate (MI).

Tel. +39 02 9253631 - Fax +39 02 9252357

Compagnie avec Systeme Qualité certifié UNI EN ISO 9001/2000

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

Paolo Cancelli (cancelli.laboratorio@frabo.it)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRABO ADESIVI spa - Tel. (+39) 02 9253631 (8h00 - 12h00 // 13h30 - 17h00)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriété / Symboles:

F+ Extrêmement inflammable

Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Pour les effets indésirables, voir les paragraphes 9 à 12.

2.2. Éléments d'étiquetage



Xi N F+

Symboles:

Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

F+ Extrêmement inflammable

Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S24 Éviter le contact avec la peau.

S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S37 Porter des gants appropriés.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité

Pulitore Spray per Aquagum

Contient:

Citrus Terpene: Peut déclencher une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Uniquement usage industriel et professionnel

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Le mélange dégage des vapeurs qui forment dans un bref délai des mélanges inflammables. Les vapeurs accumulées peuvent s'enflammer et/ou exploser si allumées. Le mélange accumule des charges électrostatiques qui peuvent provoquer un incendie. Aucun autre effet indésirable connu.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

Numéro REACH: Non applicable

>= 40% - < 50% naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

Numéro Index: 649-330-00-2, CAS: 64742-82-1, EC: 265-185-4

Xn; R65

3.6/1B Carc. 1B H350

3.5/1B Muta. 1B H340

3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

DECLP*

>= 10% - < 12.5% et isobutane [2]

Numéro Index: 601-004-00-0, CAS: 75-28-5, EC: 200-857-2

F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

2.2/1 Flam. Gas 1 H220

2.5 Press. Gas H280

DECLP*

>= 10% - < 12.5% propane

Numéro Index: 601-003-00-5, CAS: 74-98-6, EC: 200-827-9

F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

2.2/1 Flam. Gas 1 H220

2.5 Press. Gas H280

>= 10% - < 12.5% butane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8)) [1]

Numéro Index: 601-004-01-8, CAS: 106-97-8, EC: 203-448-7

F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

2.2/1 Flam. Gas 1 H220

2.5 Press. Gas H280

3.6/1A Carc. 1A H350

3.5/1B Muta. 1B H340

DECLC*

>= 10% - < 12.5% Citrus Terpene

CAS: 8028-48-6

Xi,N; R10-38-43-50/53

2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

DECLN*



Fiche de Données de Sécurité

Pulitore Spray per Aquagum

>= 3% - < 5% C12-C14 éthoxylé d'alcool

CAS: 68439-50-9

Xn,Xi,N; R22-41-50

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

>= 3% - < 5% C12-C18 éthoxylé d'alcool

CAS: 68213-23-0

Xi; R41

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 3% - < 5% Benzènesulfonate C10-C14 triéthanolamine

CAS: 90194-42-6

Xi; R36/38

>= 3% - < 5% coco amines

CAS: 68603-42-9

Xi; R36/38

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

*DECLP: Substance classée selon la note P de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% poids/poids de benzène

*DECLC: Substance classée selon la note C de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. Le fabricant doit spécifier s'il s'agit d'un isomère bien défini ou d'un mélange d'isomères

*DECLN: Substance classée selon la note N de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance de laquelle dérive le produit n'est pas Cancérogène

Le texte complet des phrases de risque "R" et "H", sont mentionné dans le paragraphe 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu actuellement.

Reportez-vous à chacune des substances, voir l'article 11.1 (Information sur les effets toxicologiques)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Traitement symptomatique.



Fiche de Données de Sécurité

Pulitore Spray per Aquagum

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂ ou extincteurs à poudres.

En cas d'incendie, utiliser des extincteurs au CO₂ et/ou à poudre.

Il est possible d'utiliser l'eau atomisée soit pour refroidir les récipients exposés au feu (chaleur excessive peut provoquer surpression et explosion des emballages fermés) soit pour protéger le personnel pendant l'intervention.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier. Il est déconseillé l'utilisation de jets d'eau pour éteindre un incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer durant le travail.

Mettre à terre les conteneurs (garantir l'équipotentialité avec masse à la terre) pendant les opérations d'utilisation ou de transversement, porter chaussures antistatiques.

On doit considérer que les solvants qui évaporent sont plus lourds que l'air et tendent à se déposer sur le sol, ceci peut être cause de zones à haute puissance dangereuses.

Il est recommandé qu'une évaluation ATEX (atmosphère explosive) ce qui concerne les zones, installations et l'attrezzatura utilisée lors de l'application du mélange.

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités



Fiche de Données de Sécurité

Pulitore Spray per Aquagum

Eviter d'emmagasiner le produit à températures inférieures aux 0°C et supérieures aux 35°C.

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier. Voir aussi le paragraphe 10 suivant.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés. Écoulements éventuels de vapeurs peuvent être cause d'incendie ou d'explosion; donc on doit éviter leur accumulation en assurant une ventilation croisée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solvant

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

et isobutane [2] - CAS: 75-28-5

TLV TWA - 1000 ppm - 0 mg/m³

propane - CAS: 74-98-6

TLV TWA - 2500 ppm/mg/m³

butane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8)) [1] - CAS: 106-97-8

TLV TWA - 800 ppm, 1900 mg/m³

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Gardez à l'esprit que les premiers intervenants doivent toujours être préférés aux institutionnels des solutions techniques pour contrôler l'exposition.

Voici les détails pour le contrôle de l'exposition individuelle.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité. (rif. EN166)

Protection de la peau:

Pas indispensable pour usage normal pour les vêtements de travail portent une utilisation prolongée avec des manches longues et chaussures de sécurité à usage professionnel et de catégorie II (rif. Dir. 89/868/CEE et UNI EN 344). Laver à l'eau et du savon après avoir retiré les vêtements de protection.

Protection des mains:

Pas nécessaire pour usage normal pour l'utilisation prolongée des gants de protection (par exemple en caoutchouc butyle IIR, > 0,5 mm, le temps d'apparition de >= 480 min, ou de caoutchouc nitrile ou en néoprène ou en PVC) (Dir 89/686/CEE et UNI EN 374)

Protection respiratoire:

En l'absence de systèmes d'aspiration à s'assurer que les concentrations des vapeurs inférieures aux valeurs limites d'exposition (TLV-TWA, TLV STEL), la protection respiratoire est nécessaire, comme un masque avec filtre à cartouche (combinaison A2-P2) (rif. norme UNI EN 141). Dans les cas extrêmes, utiliser un appareil respiratoire approprié (rif. norme UNI EN 137 ou UNI EN 138)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:

liquide

Odeur:

Caractéristique

Seuil d'odeur :

N.A.

pH:

N.A.

Point d'ébullition:

< 35 °C

Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosion :

N.A.

Point éclair:

< 0 °C

Vitesse d'évaporation :

N.A.

Densité relative:

0.725 Kg/dm³

Hydrosolubilité:

Solubles

Température d'auto-allumage :

N.A.



Fiche de Données de Sécurité

Pulitore Spray per Aquagum

Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.
9.2. Autres informations	
Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants.
Le mélange est sensible à la chaleur, lorsqu'il est soumis à des températures élevées, le réservoir pourrait se briser et causer des déversements. Dans le pire des cas, peut provoquer un incendie.
- 10.4. Conditions à éviter
Stable en conditions normales
- 10.5. Matières incompatibles
Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques concernant le mélange :
N.A.
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
N.A.
Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:
- a) toxicité aiguë;
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales;
 - f) cancérogénicité;
 - g) toxicité pour la reproduction;
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
 - j) danger par aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Ne sont pas disponibles éléments éco-toxicologiques sur la préparation telle quelle. On doit tenir compte de la éco-toxicité de chaque substance au but d'évaluer les effets sur le milieu.
Liste des autres substances contenues et pas-classifiées dangereuses pour le milieu :
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.



Fiche de Données de Sécurité

Pulitore Spray per Aquagum

- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun autre effet connu

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible.
La préparation à liliquider et son emballage si pollué doivent être considérés déchet spécial. Envoyer chez installations d'écoulement autorisées par transporteurs autorisés. Ne peut être pas spécifié le code du déchet conforme au catalogue européen des déchets puisque il dépend de l'utilisateur. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Directive : 91/156/CEE, 94/62/CE, 2008/98/CE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le transport doit être effectué par véhicules équipés au transport de matériaux dangereux (Convention ADR).

- 14.1. UN number
Class ADR/RID : 2 UN number : 1950
Label : 2.1
Technical name : AEROSOLS
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Class IMO : 2 UN number : 1950
Label : 2.1
EMS code : F-D, S-U
Proper Shipping Name : AEROSOLS
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Class IATA : 2 UN number : 1950
Label : 2.1
Proper Shipping Name : AEROSOLS

Dangers pour l' environnement : Dangereux

(*) - "Transport, compris le chargement et le déchargement doivent être effectués par des personnes qui ont reçu la formation nécessaire requis par les règlements modaux concernant le transport des marchandises dangereuses."

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir. 99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/EC (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/EC (Valeurs limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n°1272/2008 (CL P), Règlement (CE) n°790/2009.
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

- R10 Inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.



Fiche de Données de Sécurité

Pulitore Spray per Aquagum

R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

H350 Peut provoquer le cancer.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 453/2010/UE.

Fiche de Données de Sécurité rédigée selon Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) - Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.